



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 18-97

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-Lan-1897	CA/L1897/DCS-0	28/01/2020	Annule et remplace le plan approuvé le 05/03/2013

Plan de contrôle constitué

- ▶ de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO
 - Décision INAO- DEC-CONT-5
- ▶ de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/L1897/DCS-0
VIANDE BOVINE DE RACE GASCONNE DES PYRENEES – LA/18/97	Indice n°0 Page 1 sur 41

VERSION APPROUVEE LE 29 JANVIER 2020

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges LA 18/97 « Viande et abats frais et surgelés de gros bovins de race gasconne »

Organisme de Défense et de Gestion :

Groupe Gascon
09100 Villeneuve de Pareage
Tél. 05 61 60 15 30
Mail : gascon@wanadoo.fr

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	18/12/19	Création des DCS	<p><i>Le Directeur :</i> François LUQUET</p> 

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE
Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR
Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. Catégories d'opérateurs	4
1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :	4
2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS	7
2.1. Identification des opérateurs.....	7
2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation	7
3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG	7
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES	8
4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes.....	8
4.2. Méthodes de contrôle	8
4.2.1. Naissance-sevrage	9
4.2.2. Fabrication d'aliments complets ou complémentaires	10
4.2.3. Elevage	11
4.2.4. Finition	12
4.2.5. Opérations d'abattage	16
4.2.6. Commercialisation des abats	19
4.2.7. Surgélation	19
4.2.8. Découpe et conditionnement	20
4.2.9. Etiquetage – mentions spécifiques au Label Rouge	22
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES	23
5.1. Naissance-sevrage.....	23
5.2. Fabrication d'aliments complets ou complémentaires	25
5.3. Elevage	28
5.4. Finition	30
5.5. Opérations d'abattage	33
5.6. Commercialisation des abats	38
5.7. Surgélation	39
5.8. Découpe et conditionnement	39
5.9. Etiquetage – mentions spécifiques au Label Rouge	41

CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/L1897/DCS-0
VIANDE BOVINE DE RACE GASCONNE DES PYRENEES – LA/18/97	Indice n°0 Page 3 sur 41

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge 18/97 « Viande et abats frais et surgelés de gros bovins de race gasconne » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est le Groupe Gascon - 09100 Villeneuve de Pareage.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques:

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillement le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiées en Souligné.

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveurs	S001	Races et croisements autorisés	- Registre d'élevage
	S002 Cf C006**	Age minimal de sevrage	- Document d'identification et de mouvement des animaux
	S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	- Passeport bovin
	S008	Autres matières premières ou produits interdits	- Cahier sanitaire d'élevage
	C013***	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	- Factures d'achat des aliments
	C021***	Condition d'accès à un système d'abreuvement	- Plan d'alimentation
	C022***	Qualité de l'eau d'abreuvement	- Plan des bâtiments
	S009	Types de bâtiments autorisés	- Relevé parcellaire
	S010	Effectif maximal par lot d'animaux en finition logés non entravés	- Documents GDS
	S011 Cf C017**	Type de litière	- Attestation d'accompagnement
	S012	Entretien des abords de l'exploitation	
	S013 Cf C029**	Durée minimale de pâturage par an	
	C027***	Surface de prairie	
	C099***	Chargement maximum (animaux en élevage et en finition inclus)	
	S014	Plan d'alimentation jusqu'à l'âge du sevrage (5 à 10 mois) En kg matière brute/jour	

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
	S015	Plan d'alimentation en phase d'élevage de la génisse, de la vache et des bœufs et pré- engrissement. En kg matière brute/jour	
	S016	Modes de finition autorisés	
	S017	Durée minimale de finition à l'auge stricte	
	S018	Surface maximale en herbe disponible /animal	
	S019	Plan d'alimentation. En kg matière brute/jour	
	S020	Distribution d'ensilages	
	S021	Intervention sanitaire vis-à-vis de la leucose, la tuberculose et la brucellose	
	S022 Cf C041**	Délai minimal entre l'administration du dernier traitement médicamenteux et l'abattage	
	S023 Cf C042**	Age minimum d'abattage des mâles	
	S024 Cf C042**	Age maximum d'abattage des génisses	
	S025 Cf C042**	Age minimum d'abattage des vaches	
	S026	Attestation accompagnant les animaux lors du départ de l'élevage	
Centres d'allotement	S004	Conditions lors de la cession	- Enregistrement 1 - Enregistrement 2
	S005	Abreuvement et alimentation en centre d'allotement	
	S006 Cf C011**	Durée maximale de présence en centre d'allotement	
Fabricants d'aliments industriel	S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
	S008	Autres matières premières ou produits interdits	
	C013	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	
Fabricants d'aliments à la ferme	S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
	S008	Autres matières premières ou produits interdits	
	C013	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	
Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement	S001	Races et croisements autorisés	- Passeport bovin - Registre de labellisation - Ticket de pesée - Procédure de labellisation des carcasses - Certificat de garantie - Procédure de sélection des abats - Procédure de conditionnement
	S003 Cf C009**	Cession d'animaux âgés entre 4 et 12 mois	
	S023 Cf C042**	Age minimum d'abattage des mâles	
	S024 Cf C042**	Age maximum d'abattage des génisses	
	S025 Cf	Age minimum d'abattage des vaches	

RÉf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
	C042**		des viandes - Etiquettes
	S027	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étourdissement dans les locaux d'attente	
	S028	Etat sanitaire des animaux (varrons)	
	C043***	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étourdissement	
	C046***	Mode de refroidissement	
	C047***	Suivi de la cinétique de descente en température	
	S029	Poids minimum de carcasse	
	S030	Couleur de la viande	
	<u>S031 Cf</u> <u>C056**</u>	Durée de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas).	
	S032 Cf C056**	Durée de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir	
	<u>S033 Cf</u> <u>C056**</u>	Durée de maturation pour les viandes issues d'animaux présentant le gène « culard » ou de conformation exceptionnelle « E »	
	S034	Pratique de l'émoussage	
	<u>S035 Cf</u> <u>C057**</u>	Mentions des délais de maturation	
	<u>S037 Cf</u> <u>C058**</u>	Liste des abats labellisables	
	S038	Critères de sélection des abats	
	S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	
	S041	Identification des conditionnements	
	S042	Mentions sur le certificat de garantie accompagnant carcasse, demi-carcasse quartiers, découpes de gros avec os et identifiées à l'encre alimentaire	
Ateliers de surgélation	S039	Délai d'attente maximum entre l'abattage et la mise en surgélation pour les muscles ou les découpes de viande	- Registre de surgélation - Document mentionnant l'heure d'abattage - Heure de pesée des carcasses - Procédure de conditionnement des viandes - Etiquettes
	S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	
	S041	Identification des conditionnements	

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Points de vente	<u>S031 Cf</u> <u>C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas),</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat de garantie - Etiquettes
	<u>S032 Cf</u> <u>C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir</u>	
	<u>S033 Cf</u> <u>C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes issues d'animaux présentant le gène « culard » ou de conformation exceptionnelle « E »</u>	
	<u>S035 Cf</u> <u>C057**</u>	<u>Mentions des délais de maturation</u>	
	S036	Date de commercialisation par le boucher	
	S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	
	S041	Identification des conditionnements	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est définie dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des déclarations d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiée sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/L1897/DCS-0
VIANDE BOVINE DE RACE GASCONNE DES PYRENEES – LA/18/97	Indice n°0

Pas d'autres modalités particulières en sus de celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf §1), les modalités d'autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Naissance-sevrage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S001	Races et croisements autorisés	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	Documentaire et visuel <i>Vérification des races et croisements des animaux destinés au label rouge</i> <ul style="list-style-type: none"> - Document d'identification et de mouvement des animaux - Passeport bovin
S002 Cf C006**	Age minimal de sevrage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C6		
Contrôle chez les centres d'allotement				
S004	Conditions lors de la cession	Sans objet	Conservation des factures d'achat des aliments	Documentaire <i>Vérification de la conformité des aliments distribués aux animaux lors des cessions</i> <ul style="list-style-type: none"> - Factures d'achat des aliments - Liste des aliments référencés
S005	Abreuvement et alimentation en centre d'allotement	Visuel <i>Vérification de l'accès à l'eau et à du fourrage ou de l'aliment en centre d'allotement</i>	Conservation des factures d'achat des aliments	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'accès à l'eau des animaux et de la conformité des aliments distribués</i> <ul style="list-style-type: none"> - Factures d'achat des aliments
S006 Cf C011**	Durée maximale de présence en centre d'allotement	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C11		
Contrôle chez les Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S001	Races et croisements autorisés	Sans objet	Tenue à jour du registre de labellisation	Documentaire et visuel <i>Vérification du type racial sur le passeport bovin et par contrôle visuel des animaux si possible</i>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S003 Cf C009**	Cession d'animaux âgés entre 4 et 12 mois			<ul style="list-style-type: none"> - Passeport bovin - Registre de labellisation

4.2.2. Fabrication d'aliments complets ou complémentaires

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C15		
S008	Autres matières premières ou produits interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C13, C15 et C101		
C013***	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C13		
Contrôle chez les fabricants d'aliments industriels				
S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C15		
S008	Autres matières premières ou produits interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C13, C15 et C101		
C013***	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C13		
Contrôle chez les fabricants d'aliments à la ferme				
S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C15		
S008	Autres matières premières ou	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C13, C15 et C101		

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe	
Réf	Libellé				
produits interdits					
C013***	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C13			

4.2.3. Elevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe	
Réf	Libellé				
Contrôle chez les éleveurs					
C021***	Condition d'accès à un système d'abreuvement	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C21			
C022***	Qualité de l'eau d'abreuvement	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C22			
S009	Types de bâtiments autorisés	Visuel Vérification de la conformité des bâtiments et des accès à l'auge		Visuel Vérification de la conformité des bâtiments et des accès à l'auge	
S010	Effectif maximal par lot d'animaux en finition logés non entravés	Sans objet	Enregistrement de la mise en finition des animaux	Documentaire et/ou visuel Vérification de l'effectif d'animaux en finition en stabulation libre - Registre d'élevage	
S011 Cf C017**	Type de litière	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C17			
S012	Entretien des abords de l'exploitation	Visuel Vérification de l'entretien des abords de l'exploitation		Visuel Vérification de l'entretien des abords de l'exploitation	
S013 Cf C029**	Durée minimale de pâturage par an	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C29			
C027***	Surface de prairie	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C27			
C099***	Changement maximum	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C99			

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe	
Réf	Libellé				
	(animaux en élevage et en finition inclus)				
S014	Plan d'alimentation jusqu'à l'âge du sevrage (5 à 10 mois) En kg matière brute/jour	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat d'aliments	Documentaire <i>Vérification de la quantité d'aliments distribuée aux veaux avant sevrage selon la période</i> <ul style="list-style-type: none"> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation 	
S015	Plan d'alimentation en phase d'élevage de la génisse, de la vache et des bœufs et pré-engraissement. En kg matière brute/jour	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat d'aliments	Documentaire <i>Vérification de la quantité d'aliments distribuée aux animaux en phase d'élevage et de pré-engraissement selon la période</i> <ul style="list-style-type: none"> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation 	

4.2.4. Finition

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S016	Modes de finition autorisés	Visuel <i>Vérification de la capacité à respecter les modes de finition autorisés</i>	Enregistrement de la mise en finition	Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des modes de finition mis en œuvre</i> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S017	Durée minimale de finition à l'auge stricte	Sans objet	Enregistrement des dates d'entrée en finition à l'auge	Documentaire <i>Vérification du respect de la durée minimale de finition à l'auge</i> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage
S018	Surface maximale en herbe disponible /animal	Documentaire et visuel <i>Vérification du respect de la surface en herbe maximale par animal en période de finition</i> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Plan des bâtiments - Relevé parcellaire 	Enregistrement des surfaces herbacées accessibles pendant la finition à l'auge	Documentaire et visuel <i>Vérification du respect de la surface en herbe maximale par animal en période de finition</i> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Plan des bâtiments - Relevé parcellaire
S019	Plan d'alimentation. En kg matière brute/jour	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat d'aliments	Documentaire <i>Vérification de la quantité d'aliments distribuée aux animaux en phase de finition selon la période</i> <ul style="list-style-type: none"> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation
S020	Distribution d'ensilages	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'absence d'apports d'ensilage pendant les derniers mois de finition</i> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'alimentation
S021	Intervention sanitaire vis-à-vis de la leucose, la tuberculose et la brucellose	Documentaire <i>Vérification du statut sanitaire du troupeau</i> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage 	Tenue à jour du cahier sanitaire d'élevage, du registre d'élevage et conservation des documents GDS	Documentaire <i>Vérification du statut sanitaire du troupeau et du respect des procédures d'agrément et d'utilisation des taureaux de monte publique et des taureaux montant en estive</i> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier sanitaire d'élevage - Registre d'élevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<ul style="list-style-type: none"> - Documents GDS
S022 Cf C041**	Délai minimal entre l'administration du dernier traitement médicamenteux et l'abattage			Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C41
S023 Cf C042**	Age minimum d'abattage des mâles	Sans objet	Création des documents d'accompagnement des animaux enlevés	<p>Documentaire <i>Vérification que les mâles expédiés destinés au label respectent l'âge d'abattage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'accompagnement - Passeports bovins
S024 Cf C042**	Age maximum d'abattage des génisses	Sans objet	Création des documents d'accompagnement des animaux enlevés	<p>Documentaire <i>Vérification que les génisses expédiées destinées au label respectent l'âge d'abattage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'accompagnement - Passeports bovins
S025 Cf C042**	Age minimum d'abattage des vaches	Sans objet	Création des documents d'accompagnement des animaux enlevés	<p>Documentaire <i>Vérification que les vaches expédiées destinées au label respectent l'âge d'abattage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'accompagnement - Passeports bovins
Contrôle chez les Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S023 Cf C042**	Age minimum d'abattage des mâles			Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C42
S024 Cf C042**	Age maximum d'abattage des génisses			Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C42
S025 Cf C042**	Age minimum d'abattage des vaches			Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C42

CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/L1897/DCS-0
VIANDE BOVINE DE RACE GASCONNE DES PYRENEES – LA/18/97	Indice n°0 Page 15 sur 41

4.2.5. Opérations d'abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S026	Attestation accompagnant les animaux lors du départ de l'élevage	Sans Objet	Création des documents d'accompagnement des animaux enlevés	Documentaire <i>Vérification de la création d'une attestation d'accompagnement des animaux Label Rouge lors de l'enlèvement reprenant l'ensemble des informations demandées</i> - Attestation d'accompagnement
Contrôle chez les Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S027	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étoffissement dans les locaux d'attente	Visuel <i>Vérification de la conformité des locaux et des conditions de manipulation des animaux dans les locaux d'attente et lors de l'amenée au poste d'étoffissement</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des locaux et des conditions de manipulation des animaux dans les locaux d'attente et lors de l'amenée au poste d'étoffissement</i>
C043***	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étoffissement	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C42		
S028	Etat sanitaire des animaux (varrons)	Sans objet	Conservation des passeports bovins	Documentaire et visuel <i>Vérification de la mention « cheptel assaini en varron » ou « cheptel indemne de varron » présente sur ASDA ou examen des cuirs</i> - Passeport bovin

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe	
Réf	Libellé				
C046***	Mode de refroidissement	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C46			
C047***	Suivi de la cinétique de descente en température	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C47			
S029	Poids minimum de carcasse	Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i> - Procédure de labellisation des carcasses	Tenue à jour de la procédure de labellisation des carcasses et conservation des tickets de pesée	Documentaire <i>Vérification du poids des carcasses labellisées. Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> - Ticket de pesée - Procédure de labellisation des carcasses	
S030	Couleur de la viande	Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i> Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i> - Procédure de labellisation des carcasses	Tenue à jour de la procédure de labellisation des carcasses.	Visuel <i>Vérification du fait que les agents classificateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i> Documentaire <i>Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> - Procédure de labellisation des carcasses Visuel <i>Vérification des carcasses labellisées</i>	
S031 Cf C056**	<u>Durée de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas),</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56			
S032 Cf C056**	Durée de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56			

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
<u>S033 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes issues d'animaux présentant le gène « culard » ou de conformation exceptionnelle « E »</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56		
S034	Pratique de l'émoussage	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la conformité des opérations d'émoussage réalisées</i>
<u>S035 Cf C057**</u>	<u>Mentions des délais de maturation</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C57		
Contrôle chez les points de vente				
<u>S031 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas),</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56		
<u>S032 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56		
<u>S033 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes issues d'animaux présentant le gène « culard » ou de conformation exceptionnelle « E »</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56		
<u>S035 Cf C057**</u>	<u>Mentions des délais de maturation</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C57		
S036	Date de commercialisation par le boucher	Sans objet	Conservation du certificat de garantie	Documentaire et visuel <i>Vérification du respect de la date de mise en vente indiquée sur le certificat de garantie</i> - Certificat de garantie

4.2.6. Commercialisation des abats

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S037 Cf C058**	Liste des abats labellisables	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C58		
S038	Critères de sélection des abats	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de sélection des abats</i> - Procédure de sélection des abats	Tenue à jour de la procédure de sélection des abats	Documentaire et visuel <i>Vérification que les abats sélectionnés sont conformes. Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> - Procédure de sélection des abats

4.2.7. Surgélation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S039	Délai d'attente maximum entre l'abattage et la mise en surgélation pour les muscles ou les découpes de viande	Sans objet	Tenue du registre de surgélation et d'un document permettant d'établir le lien entre l'heure d'abattage et l'entrée en surgélation Enregistrement de l'heure de pesée des carcasses	Documentaire <i>Vérification du respect du délai maximal entre l'abattage et la mise en surgélation des muscles et découpes de viande</i> - Registre de surgélation - Document mentionnant l'heure d'abattage - Heure de pesée des carcasses

4.2.8. Découpe et conditionnement

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de conditionnement des viandes</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes 	Tenue à jour de la procédure de conditionnement des viandes	Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des modes de conditionnement utilisés pour les viandes et de l'identification des morceaux en conditionnements. Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes - Etiquettes
S041	Identification des conditionnements	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de conditionnement des viandes</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes 	Tenue à jour de la procédure de conditionnement des viandes	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'identification de chaque conditionnement avec les informations demandées dans le cahier des charges. Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes - Procédure de conditionnement des viandes
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de conditionnement des viandes</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes 	Tenue à jour de la procédure de conditionnement des viandes	Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des modes de conditionnement utilisés pour les viandes et de l'identification des morceaux en conditionnements. Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S041	Identification des conditionnements	Documentaire <i>Vérification de la présence d'une procédure de conditionnement des viandes</i> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes 	Tenue à jour de la procédure de conditionnement des viandes	Documentaire et visuel <i>Vérification de l'identification de chaque conditionnement avec les informations demandées dans le cahier des charges.</i> <i>Contrôle documentaire en cas de modification de la procédure</i> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes - Procédure de conditionnement des viandes
Contrôle chez les points de vente				
S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	Sans objet		Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des modes de conditionnement utilisés pour les viandes et de leur identification</i> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes
S041	Identification des conditionnements	Sans objet		Documentaire et visuel <i>Vérification de l'identification de chaque conditionnement avec les informations demandées dans le cahier des charges</i> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes

4.2.9. Etiquetage – mentions spécifiques au Label Rouge

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les Abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S042	Mentions sur le certificat de garantie accompagnant carcasse, demi-carcasse quartiers, découpes de gros avec os et identifiées à l'encre alimentaire	Sans objet		Documentaire <i>Vérification de la présence de l'ensemble des informations indiquées dans le cahier des charges et de leur conformité</i> - Certificat de garantie

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Naissance-sevrage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Races et croisements autorisés	Aucun animal de type racial conforme	Suivi	Non	Retrait d'habilitation			
S002 Cf C006**	Age minimal de sevrage	Sevrage avant l'âge requis (conduite généralisée)	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : centre d'allotement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S004	Conditions lors de la cession	Distribution d'aliments non maîtrisée lors des cessions	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S005	Abreuvement et alimentation en centre d'allotement	Accès à l'eau et/ou aux aliments non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Accès à l'eau et/ou aux aliments non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S006 Cf C011**	Durée maximale de présence en centre d'allotement	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C11						

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Races et croisements autorisés	Animal de type racial non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S003 Cf C009**	Cession d'animaux âgés entre 4 et 12 mois	Labellisation d'un animal dont les conditions de cession sont non respectées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Retrait d'habilitation

5.2. Fabrication d'aliments complets ou complémentaires

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S007	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S008	Autres matières premières ou produits interdits	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C013***	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : fabricant d'aliment industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S007 Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)		Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
S008 Autres matières premières ou produits interdits		Utilisation de matières premières non autorisées	Suivi	Oui	Déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire documentaire	Déréférencement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire sur site)	Déréférencement de l'aliment + Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : fabricant d'aliment à la ferme

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
	S007 Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
	S008 Autres matières premières ou produits interdits							
	C013*** Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau reproducteur	Utilisation de matières premières non autorisées	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

5.3. Elevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C021***	Condition d'accès à un système d'abreuvement	Pas d'accès permanent à un système d'abreuvement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Pas d'accès permanent à un système d'abreuvement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
C022***	Qualité de l'eau d'abreuvement	Eau visuellement impropre	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Eau de mauvaise qualité	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S009	Types de bâtiments autorisés	Bâtiments et/ou accès à l'auge non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Bâtiments et/ou accès à l'auge non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S010	Effectif maximal par lot d'animaux en finition logés non entravés	Non respect de l'effectif maximal par lot de finition	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S011 Cf C017**	Type de litière	Pas de litière végétale	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Pas de litière végétale	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire sur site	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S012	Entretien des abords de l'exploitation	Entretien des abords de l'exploitation non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus d'habilitation	
		Entretien des abords de l'exploitation non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire sur site	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S013 Cf C029**</u>	<u>Durée minimale de pâturage par an</u>	Non respect de la durée minimale de pâturage par an	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
<u>C027***</u>	Surface de prairie	Non-respect des dispositions de chargement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect des dispositions de chargement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
<u>C099***</u>	Changement maximum (animaux en élevage et en finition inclus)	Non respect du chargement maximum	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect des dispositions de chargement	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
<u>S014</u>	Plan d'alimentation jusqu'à l'âge du sevrage (5 à 10 mois) En kg matière brute/jour	Non respect du plan d'alimentation du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
<u>S015</u>	Plan d'alimentation en phase d'élevage de la génisse, de la vache et des bœufs et pré-engraissement. En kg matière brute/jour	Non respect du plan d'alimentation du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.4. Finition

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S016	Modes de finition autorisés	Modes de finition	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Modes de finition	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S017	Durée minimale de finition à l'auge stricte	Non respect de la durée minimale de finition	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S018	Surface maximale en herbe disponible /animal	Surface en herbe par animal non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Surface en herbe par animal non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S019	Plan d'alimentation. En kg matière brute/jour	Non respect du plan d'alimentation du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S020	Distribution d'ensilages	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire sur la base du plan d'action fourni	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Apport d'ensilage pendant les deux derniers mois	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S021	Intervention sanitaire vis-à-vis de la leucose, la tuberculose et la brucellose	Statut sanitaire du troupeau non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Statut sanitaire du troupeau non conforme	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S022 Cf C041**	Délai minimal entre l'administration du dernier traitement médicamenteux et l'abattage	Délai minimum non respecté	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S023 Cf C042**	Age minimum d'abattage des mâles	Identification en label rouge sur le document d'accompagnement d'animaux avec un âge non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S024 Cf C042**	Age maximum d'abattage des génisses	Identification en label rouge sur le document d'accompagnement d'animaux avec un âge non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S025 Cf C042**	Age minimum d'abattage des vaches	Identification en label rouge sur le document d'accompagnement d'animaux avec un âge non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S023 Cf C042**	Age minimum d'abattage des mâles	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Retrait d'habilitation
S024 Cf C042**	Age maximum d'abattage des génisses	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Retrait d'habilitation
S025 Cf C042**	Age minimum d'abattage des vaches	Age d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées + Retrait d'habilitation

5.5. Opérations d'abattage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S026	Attestation accompagnant les animaux lors du départ de l'élevage	Attestation d'accompagnement des animaux absente	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Retrait d'habilitation
		Attestation d'accompagnement des animaux incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Attestation établie pour un animal non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label de l'animal	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S027	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étoffissement dans les locaux d'attente	Dispositifs d'attente et/ou d'amenée au poste et/ou conditions de manipulation non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Dispositifs d'attente et/ou d'amenée au poste et/ou conditions de manipulation non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
C043***	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étoffissement	Non maîtrise des situations engendrant du stress avant abattage	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non maîtrise des situations engendrant du stress avant abattage	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S028	Etat sanitaire des animaux (varrons)	Etat sanitaire des animaux abattus non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
C046***	Mode de refroidissement	Absence de dispositif de refroidissement autorisé	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Utilisation d'un dispositif de refroidissement non autorisé	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C047***	Suivi de la cinétique de descente en température	Absence de courbes expérimentales	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Pas de courbe de descente en température	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S029	Poids minimum de carcasse	Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Poids des carcasses non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés + Retrait d'habilitation
S030	Couleur de la viande	Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Couleur de la viande non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées (contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S031 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas),</u>	Non respect de la durée de maturation	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
<u>S032 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir</u>	Non respect de la durée de maturation	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
<u>S033 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes issues d'animaux présentant le gène « culard » ou de conformation exceptionnelle « E »</u>	Non respect de la durée de maturation	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S034	Pratique de l'émoussage	Emoussage non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
<u>S035 Cf C057**</u>	<u>Mentions des délais de maturation</u>	Non respect des mentions de maturation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : point de vente

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S031 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à griller et à rôtir, exception faite de la hampe (diaphragma pars costalis), de l'onglet (diaphragma pars lumbaris) et du filet (psoas),</u>	Non respect de la durée de maturation	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
<u>S032 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes à braiser et à bouillir</u>	Non respect de la durée de maturation	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
<u>S033 Cf C056**</u>	<u>Durée de maturation pour les viandes issues d'animaux présentant le gène « culard » ou de conformation exceptionnelle « E »</u>	Non respect de la durée de maturation	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
<u>S035 Cf C057**</u>	<u>Mentions des délais de maturation</u>	Non respect des mentions de maturation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S036	Date de commercialisation par le boucher	Date de commercialisation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.6. Commercialisation des abats

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence				
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)			
S037 Cf C058**	Liste des abats labellisables	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C58									
S038	Critères de sélection des abats	Procédure de sélection des abats absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx								
		Sélection d'abats non conformes	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les abats concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des abats concernés + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des abats concernés + Retrait d'habilitation			

5.7. Surgélation

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S039	Délai d'attente maximum entre l'abattage et la mise en surgélation pour les muscles ou les découpes de viande	Délai entre l'abattage et la surgélation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

5.8. Découpe et conditionnement

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Réurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	Procédure de conditionnement absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Conditionnement des viandes non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S041	Identification des conditionnements	Identification des conditionnements non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de conditionnement des viandes absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	Procédure de conditionnement absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Conditionnement des viandes non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S041	Identification des conditionnements	Identification des conditionnements non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Procédure de conditionnement des viandes absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					

Opérateur responsable : point de vente

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S040	Modes de conditionnement autorisés pour les viandes	Conditionnement des viandes non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S041	Identification des conditionnements	Identification des conditionnements non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.9. Etiquetage – mentions spécifiques au Label Rouge
Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S042	Mentions sur le certificat de garantie accompagnant carcasse, demi-carcasse quartiers, découpes de gros avec os et identifiées à l'encre alimentaire	Certificat de garantie non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)